

Communiqué de presse

Paris, le 23 avril 2013

EMBARGO : Mardi 23 avril 13h00

Mayotte : la situation inacceptable de 3000 mineurs isolés

Le Défenseur des droits, qui dispose de délégués présents sur l'ensemble du territoire a été sensibilisé dès sa prise de fonction aux difficultés de toutes natures rencontrées à **Mayotte**, le 101^{ème} département de la République française.

Les mouvements sociaux qui se sont déroulés à Mayotte au mois d'octobre 2011 ont donné lieu à la **première saisine d'office du Défenseur des droits** au titre de sa compétence en matière de déontologie de la sécurité, de même qu'il a reçu de nombreuses réclamations et suivi celles précédemment instruites par la Halde et la Défenseure des enfants, qui s'était rendue sur place en octobre 2008.

Au-delà de la présence permanente de deux délégués dans le département, appuyés par un agent permanent résidant à La Réunion, l'institution a eu également à mener des **visites sur place en février, avril et novembre 2012**.

Il est apparu que la priorité consistait à proposer des pistes d'action pour apporter des réponses à **la situation particulièrement alarmante qui est réservée aux mineurs présents sur le sol mahorais, notamment les mineurs étrangers**.

Le Défenseur des droits, sans méconnaître ces contraintes qui appellent des réponses appropriées - dont la mise en place d'une **politique de coopération** renforcée avec l'Union des **Comores** - relève que :

- des mesures d'**urgence** doivent être prises pour **la protection de l'enfance** ;
- des **financements significatifs**, émanant de l'Union européenne, sont susceptibles d'y être consacrés à compter de 2014.

Le Défenseur des droits propose

- d'une part, l'installation dès 2013 d'une **conférence permanente des droits de l'enfant** sur l'île de Mayotte, associant l'ensemble des acteurs publics et associatifs dont la tâche sera d'établir **le calendrier des priorités** ;
- d'autre part, le déploiement, à compter de 2014 et pour une durée déterminée, **d'une mission d'appui** composée **d'agents publics volontaires** pour mettre en œuvre ces objectifs.

Contacts presse

Sophie BENARD
Cheffe du service presse
sophie.benard@defenseurdesdroits.fr
01.53.29.23.27 / 06.18.56.04.69

Laetitia GOT-THEPAULT
Chargée de mission communication
laetitia.got-thepault@defenseurdesdroits.fr
01.53.29.22.79